

La Culture de Sûreté

Clé de voûte de la Sûreté Nucléaire

La Culture de Sûreté ne se décrète pas. Il vous faut la construire et l'entretenir au quotidien. La prise de conscience et l'acceptation des responsabilités individuelles sont essentielles au développement de cette Culture afin d'assurer la Sûreté Nucléaire. Cela s'applique à tous les acteurs intervenant depuis la conception, la fabrication des équipements, la construction, l'exploitation, jusqu'à l'arrêt définitif d'une installation.



En quoi suis-je acteur de la sûreté nucléaire ?

- Je participe aux études, à la fabrication, au contrôle, à l'exploitation ou à la maintenance d'un équipement important pour la protection des intérêts.
- Je m'assure au travers de mes activités de la prise en compte des exigences de sûreté.
- Je respecte scrupuleusement la documentation et les règles applicables et je suis conscient que mes gestes peuvent avoir des conséquences sur la Sûreté Nucléaire.

La Culture de Sûreté

Afin de s'approprier et de développer sa Culture de Sûreté chaque acteur de la chaîne de sous-traitance doit :

- **Comprendre les risques** associés à l'activité,
- **Adopter une attitude interrogative** quelle que soit sa fonction,
- **Avoir une démarche rigoureuse et prudente**,
- **Alerter** dès l'apparition de signaux faibles ou de comportements inappropriés.



Orano
Tour AREVA - 1, place Jean Millier
92084 Courbevoie

Direction Qualité Orano

TOUS ACTEURS DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Guide pratique pour les fournisseurs et ses sous-traitants

« La Culture de Sûreté, c'est l'ensemble des dispositions et attitudes dans les organisations et chez les individus qui font que, en priorité absolue, les problèmes de Sûreté Nucléaire reçoivent l'attention requise par leur importance »

Safety series 75-INSAG-4 (AIEA)

Direction Qualité Orano - 8 juin 2018 - PO ORN QP MS 5



La Culture de Sûreté

Clé de voûte de la Sûreté Nucléaire

La Protection des Intérêts comprend la sécurité, la Sûreté Nucléaire, la santé et la salubrité publiques, et la protection de la nature et de l'environnement.

La Sûreté Nucléaire comprend l'ensemble des dispositions prises à tous les stades de la conception, de la fabrication des équipements, de la construction, de l'exploitation et de l'arrêt définitif d'une installation pour en assurer un fonctionnement sûr et pour en prévenir les incidents et en limiter les effets [Loi TSN de 2006].

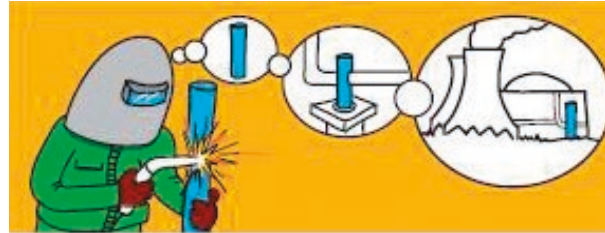


Au quotidien

J'adopte une attitude interrogative

Je recherche les bonnes réponses

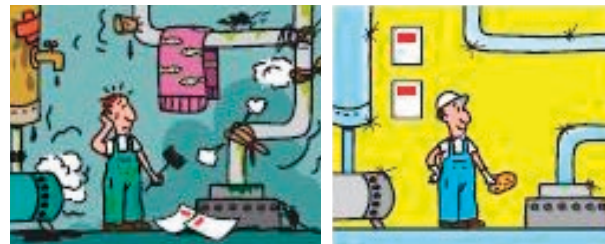
Mon activité (d'études, de fabrication, d'intervention...) a-t-elle une incidence sur la sûreté ?



Comment préparer et réaliser mon activité ?



Comment maîtriser les difficultés éventuelles liées à mon activité ?



- J'ai conscience de l'importance et de l'impact de mon activité sur l'installation nucléaire
 - Je connais les étapes critiques de mon activité et les risques d'erreurs associés
 - J'ai reçu par mon encadrement l'information sur les exigences applicables et elles me paraissent claires
 - Je m'assure d'avoir transmis à mes sous-traitants toutes les exigences qui leur sont applicables
-
- Je prépare mon activité en m'assurant que je dispose des procédures, des instructions, des outils, des qualifications et compétences nécessaires
 - Je m'assure que l'environnement dans lequel je travaille n'impacte pas la réalisation de mon activité
 - Je travaille avec une procédure applicable et approuvée, je la respecte strictement
 - La réalisation de mes activités importantes pour la protection est contrôlée par un tiers compétent et indépendant
 - Je connais et je respecte les points d'arrêt et les points de contrôle
 - Lorsque je communique une information importante à un collègue ou sous-traitant, je m'assure qu'il a bien reçu et compris mon message. Réciproquement, lorsque l'on me transmet une information importante, je m'assure de l'avoir bien comprise
 - Lorsque je propose des améliorations, j'attends leur validation avant de les appliquer
-
- J'informe des difficultés et j'obtiens les instructions nécessaires pour corriger et poursuivre mon activité
 - Je suis interrompu dans la réalisation de mon activité, je marque un temps d'arrêt avant la reprise des opérations pour évaluer l'impact de l'interruption
 - Je prends le temps d'identifier et de faire remonter les écarts et problèmes rencontrés dans la réalisation de mon activité